Mme Castérac parut la première, en sa robe de molleton, dans laquelle ballottait sa poitrine; et la petite bonne s'attendait à une scène terrible, car sa maîtresse l'avait accueillie par : "Un commissaire chez moi!... Et pourquoi?... Vous allez voir comme je vais le traiter!"

Mais ce commissaire avait, sans doute, quelque puissance magnétique dans le regard, car Mme Castérac fut tout de suite aimable, avenante. Montrant une chaise au magistrat :

—Qu'est ce qui me vaut l'honneur de votre visite, monsieur?... Excusez moi de n'avoir pas été debout pour vous recevoir... Mais on se couche si tard dans notre métier... Et, par-dessus le marché, ma fille a voulu lire un rôle en rentrant hier....

—N'aurai-je pas aussi l'honneur de voir Mlle votre fille, madame?

—Mais si, monsieur.... Elle sera honorée comme moi....On va la prévenir... Allez la réveiller, petite, et l'aider à s'habiller.... La pauvre enfant n'a jamais su se passer de quelqu'un.... Quand on a occupé, ainsi que nous, une certaine situation....Mais quel est l'objet de votre visite, monsieur?

Elle paraissait absolument à son aise.

Le magistrat, habitué à toutes les comédies, ne se trompait pas à son verbiage, et il devinait fort bien son inquiétude, ne fut ce qu'à de petites gouttes de sueur qui naissaient à la racine de ses cheveux.

—Je viens simplement vous demander un renseignement madame.

—Lequel!

—N'auriez-vous pas entendu, l'autre nuit un coup de feu?

—L'autre nuit?

Elle sembla chercher consciencieusement. Elle pesait le pour et le contre. Devait-elle oui ou non avoir entendu? Elle se décida pour la négative, parce qu'il n'y avait pas de preuves, et cela coupait court à tout. Il ne s'agissait que de rouler cet homme, et elles étaient débarrassées.

—Voyons, que je me rappelle bien... Nous avons quitté le théâtre dès que ma fille a eu fini; nous avions envie de nous coucher de bonne heure. Et, ma foi, je n'ai fait qu'un somme... N'est-ce pas, Flore?

La jeune femme arrivait, toute pâle,

—N'est-ce pas que, l'autre nuit, nous nous sommes couchées de bonne heure et que nous n'avons rien entendu?.. Mais, monsieur, peut-être des voisins vous renseigneraient ils mieux que nous? Certaines personnes ont le sommeil si léger..Toi, tu n'as rien entendu, Flore?

Le commissaire se gardait bien d'interrompre ces recommandations de la mère à la fille.

—Rien du tout, maman, affirma Flore.

Le magistrat eut l'air de croire; et il se leva. Mme Castérac crut que c'était fini.

Mais, au lieu de sortir, il se dirigea vers une porte intérieure.

—C'est ma chambre, par-là! fit Mme Castérac, avec une nuance de mécontentement, comme si cette déclaration devait arrêter l'indiscret.

Le commissaire n'hésita pas pourtant à ouvrir.

—Mais mon lit n'est pas fait, monsieur; je viens de me lever.

—Suivez-moi, madame, je désirerais vous montrer quelque chose.

Il avait traversé la chambre, ouvrait la fenêtre. Mme Castérac flageolait sur ses jambes. Avait-elle oublié une tache?

—Approchez-vous donc, madame. Tenez, ici..-

Il repliait un des volets à claire-voie et touchait un morceau de plomb, à peu près applati, incrusté dans le bois.

—Connaissez-vous ceci?

Elle secouait la tête, d'un air ahuri. Elle avoit failli répondre que c'était déjà dans le volet, lorsqu'elle avait emménagé; mais c'était, décidément, trop difficile de mentir, avec ces messieurs; mieux valait faire la sotte.

— Qu'est-ce que c'est que ça, monsieur?

—Ca, madame, c'est une balle de revolver.

Elle se mit à trembler.

—Oh! elle ne devait pas vous être destinée, madame; mais enfin elle a été tirée à une si petite distance de vous qu'il est surprenant que vous n'ayez rien entendu.. d'autant plus qu'il y a eu deux coups.

—Mais.. on ne voit qu'une balle..

—C'est que l'autre a porté et a bien failli tuer la personne à qui elle était destinée.

—Ah! mon Dieu!

Mme Castérac s'affala sur un fauteuil, balbutiant des "Vierge Marie!..Doux Jésus!..Un assassinat.. Si près de moi!......"

Et puis, elle se frappa le front, en personne qui se souvient tout à coup; elle avait envie de se frapper la poitrine d'avoir été si maladroite tout à l'heure. Comme si ces messieurs, dès le moment qu'ils tiennent un petit bout, ne finissent pas par tout découvrir!

Oui, voilà que ça jaillissait dans son esprit, "ce rêve qu'elle avait cru un rêve et qui était la vérité!" Elle s'adressa à Flore :

—Tu te rappelles bien que je t'ai dit, hier matin, que j'avais rêvé de bataille.... Ça s'explique maintenant, si on se massacrait à côté porte.

Flore se rappela aussitôt que sa mère lui avait raconté son rêve. Et le commissaire ne s'en étonna pas. C'était un homme très accommodant.

—Et par suite, madame, interrogea-t il d'un ton fort naturel, vous avez dû rêver aussi de sang?

Cette question embarrassa beaucoup Mme Castérac.

Alors, le commissaire la prit par la main et la pria de venir encore à la fenêtre et de se pencher au dehors.

—Remarquez vous, contre le mur cette traîuée rougeâtre?

Mme Castérac avoua plus tard à sa fille qu'elle avait cru, à ce moment, que ses cheveux se dressaient sur sa tête.

-Le commissaire continuait:

—Autant que je puis en juger, ce ne serait pas une giclure de sang. Je me figure qu'il devait y avoir là, sur le trottoir, un certain nombre de taches, peut-être pas beaucoup, car il ne s'échappe pas autant de sang d'une blessure d'arme à feu que d'un coup de couteau. On l'aura essayé avec une serviette, pensant faire disparaître à jamais ces taches accusatrices, et puis la serviette aura traîné contre le mur au moment où on remontait dans votre chambre.

—Ah ça! monsieur! bégaya Mme Castérac.

Mais elle ne dit pas autre chose; elle cherchait vainement une explication. A moins de parler de somnambulisme?

Le commissaire la ramenait très doucement à son fauteuil.

Puis, désignant une petite porte.

—Votre cabinet de toilette, je suppose?

Et, sans attendre sa réponse, il y pénétra.

Tout y était dans un ordre parfait, et notamment les deux serviettes dont se servait Mme Castérac, suspendues à demi pliées sur des supports de pitchpin.

Une seule chose était anormale, une serviette trempait dans la cuvette pleine d'eau.

Le commissaire la souleva, la tordit un peu, puis l'examina au jour.

Mme Castérac et sa fille devenaient aussi blanches que cette serviette, car elle était fort blanche, sans une nuance de tache.

—Pourquoi avez-vous voulu laver cette serviette vous-même madame?

—Mais.... il me semble.... qu'on a bien le droit... de faire chez soi... D'ailleurs, est-ce qu'il y a des traces de sang sur cette serviette?

—Pas une seule, madame. Le lavage en a été très bien fait; mais vous ignorez sans doute qu'un linge qui a été ensanglanté en conserve les traces ineffaçables, quoique invisibles à l'œil nu, et que révèlent les réactions chimiques. Ainsi donc, s'il y a eu du sang sur ce linge......

—C'est une infamie!.... une infamie, monsieur!.... Vous abusez de ma complaisance.... Je ne sais pas ce que vous voulez dire...... expliquez-vous plus clairement, monsieur!

—Vous vous expliquerez, madame,devant le juge d'instruction.

—Ah ça!... ah çà!.... est ce que vous m'arrêteriez? prononça Mme Castérac, avec une dernière révolte.

—Pas encore, madame, répondit le commissaire. Je vous prie simplement de me suivre chez le juge d'instruction chargé de retrouver les assassins du marquis d'Auseraie.

IX

CONFRONTATION.

M. de Beaulieu venait d'arriver dans son vaste et clair cabinet de juge d'instruction; et, après avoir expédié quelques menues affaires et donné quelques ordres, il s'attelait à la grande affaire du jour, à cette tentative d'assassinat qui passionnait tout Paris et au sujet de laquelle il ne partageait pas l'opinion généralement répandue "que le marquis d'Auseraie avait été victime d'un attentat politique".

Il y croyait si peu qu'il n'avait même pas fait faire de recherches dans les milieux révolutionnaires; et il dirigeait son instruction dans le sens d'un simple drame parisien.

Il connaissait le marquis.

Ils avaient été condisciples, mais s'était longtemps perdus de vue, tandis que M. d'Auseraie suivait sa route de mondain, de royaliste pour rire, et que M. de Beaulieu, digne descendant d'une race de magistrats, conquérait ses premiers grades en province et arrivait à Paris à force de talent.

Il avait retrouvé son ancien camarade de classe dans le monde et l'avait aussi rapidement que sûrement jugé:

—Homme aimable, facile, sans grandes qualités ni trop vilains défauts. Incapable d'une indélicatesse flagrante, mais prêt à ces compromissions qu'on considérait autrefois comme un déshonneur et que la morale actuelle admet comme de simples indices d'agréable caractère. Charmant compagnon pour sa femme autant qu'infidèle mari. Nourrissant des convictions politiques par genre plutôt que par sincérité. Et, au fond, n'aimant que la large vie et les multiples plaisirs que Paris offre aux millionnaires.

M. de Beaulieu n'avait pas de détails précis sur les distractions que se permettait le marquis, mais il les estimait aussi nombreuses que légères. Aussi sa première pensée avait-elle été, dès qu'on lui avait confié l'instruction de l'affaire :

—Histoire de femmes, là-dessous.

Mais quelle femme? Femme du monde? Actrice? Demi-mondaine?

Il avait eu alors recours au service des informateurs politiques.

En sa qualité d'adversaire du gouvernement, le marquis d'Auseraie était étroitement surveillé par la police de Sûreté.

M. de Beaulieu convoqua l'inspecteur spécialement chargé de lui et lui demanda simplement:

—Où se rendait, depuis un ou deux mois, le marquis d'Auseraie, lorsqu'il sortait, le soir, de chez lui?

—A son cercle, d'abord.

—Mais ensuite?

—Chez certains membres de la Droite, messieurs....

L'agent allait les énumérer, M. de Beaulieu l'interrompit:

—Cela ne nous intéresse pas en ce moment. Je n'ai pas besoin d'un rapport politique.

L'agent sourit et dit:

—Il a soupé, dernièrement, avec une demoiselle Flore....

—Qui habite?....

—Boulevard Pereire.

—C'est donc celle du moment?

—Autant qu'on peut le deviner, monsieur le juge.

Il n'en avait pas fallu davantage à M. de Beaulieu pour reconstituer approximativement le drame.

Le départ du marquis pour Valencienne était simulé; le marquis avait un rendez-vous avec cette demoiselle Flore; et un jaloux l'avait frappé au moment où il s'y rendait.

—Qu'est-ce que c'est que cette demoiselle Flore?

—Une petite actrice qui joue dans la Revue des Menus-Plaisirs.

—Son autre nom?

—Elle ne porte que celui là au théâtre; mais il sera facile de s'informer.

—Le marquis l'entretient-il?

—Lui?.. Ah! non! Il n'a jamais d'amie en titre.

Parbleu! Le marquis, vrai papillon, butinait à toutes les fleurs.

—L'amant en titre est il jeune?

—Non. Un gros homme que j'ai aperçu une ou deux fois. L'air d'un commerçant de province qui fait ses fredaines à Paris.

— Evidemment étranger à la chose.

A continuer

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'un grand assortiment de meubles de maison, etc., étant le contenu entier du local connu comme le

GREAT SOUTHERN HOTEL

Aux (nouveaux) Nos 825 et 827 rue St-Joseph, entre les rues Carondelet et Baronne, ainsi qu'un Piano.

Anna E. Jamison vs John B. Walker.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 45,673—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-dessous désignés, le MARDI, 28 mai 1895, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Dans le local, (nouveaux Nos 825 et 827) rue St-Joseph, entre les rues Carondelet et Baronne, le lot entier d'ameublements, immeubles, etc., contenu dans le dit local, consistant d'ameublements de bureau, de salon et de chambre à coucher; tapis, rideaux, chandeliers, portraits, etc.; le tout d'après l'inventaire. Aussi, un piano.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
16 mai—16 20 24 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante par le Shérif Civil

La grande fabrique de Bernard Klotz & Cie., Limited.

En vente à l'encan avec tout ce qui y appartient.

—Dans l'affaire de—

W. S. Benedict vs Bernard Klotz & Cie., Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans. No 45 647—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 27 mai 1895, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

La fabrique de biscuits et de candis, etc., de Bernard Klotz & Co., Limited, située des Nos 75 à 83 inclusivement rue South Peters, comprenant toutes les machines, les animaux et le matériel roulant, les installations de bureau, tous les biscuits fabriqués, et autres articles faits de farine, tous les candis fabriqués, macaroni et autres genres de pâtes italiennes, toutes les matières premières et tout ce qui là se trouve.

Le tout conformément à un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15 mai—15 20 23 27

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 45,648 — Division E — Ordre de Cour—Mme Lisette Boehm, femme de W. E. Seebold vs ses créanciers — Qu'une réunion des créanciers de la pétitionnaire, Mme Lisette Boehm, femme de W. E Seebold, soit convoquée et tenue pardevant H.L.Garland, Jr., notaire, en son bureau, nouveau No 618 Place Commerciale, en cette ville, commençant LUNDI, le 20me jour de mai 1895, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer, considérer et déterminer sur l'application de la dite pétitionnaire pour un répit et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la propriété de la dite pétitionnaire soient suspendues, et que W. K. Korn, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 15 avril 1895.
(Signé) GEO. H. THEARD, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN, Député Greffier,
16 av—16 23 30—mai 7 30

JULES ANDRIEU,
—Successeur de—
ROCHEREAU & ANDRIEU,
AGENT D'AFFAIRES,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O. Box 112, 29jan—1an

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage Simple dans le Sixième District.

No 1424 Rue Valmont, coin Pitt.

Et un Billet à Ordre à l'Encan.

Succession de Mme Veuve Caroline M. Jersey.

No 45,575—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR J. H. O'CONNOR & CO.—Alfred C Green, encanteur. — Bureau No 334 rue Carondelet—JEUDI, 13 juin 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé dans l'affaire ci-dessus, le 9 mai 1895, il sera vendu, à l'encan la propriété ci-après décrite:

1° **Un certain billet à ordre,** tiré et souscrit par W. J. Woodruff, daté le 9 mars 1894, pour la somme de deux cents ($200) dollars, avec un intérêt de 8 pour cent par an de la maturité jusqu'au paiement final.

Propriétés.

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, designés comme lots Nos 6 et 7 dans l'ilet No 40, bornés par les rues Valmont, Leontine, Pitt et Prytanée, conformément au plan dressé par Buisson et Thompson, daté le 23 mars 1849, déposé en l'étude de J. R. Beard, anciennement notaire. Les dits lots mesurent chacun 28 pieds 10 pouces de face à la rue Valmont sur une profondeur de 123 pieds 1 pouce, entre lignes parallèles; le lot No 7 forme l'encoignure des rues Valmont et Pitt.

Les améliorations consistent en un cottage simple connu par le No 1424 rue Valmont ayant galeries de face et de côté, 5 chambres, écurie, banquette et briques sur les deux rues.

Conditions de la vente—Pour le billet à ordre, Comptant. Pour la propriété — L'acquéreur doit assumer le paiement de deux billets hypothécaires réunis de $700; un pour $500 daté le 18 février 1894 et prolongé au 18 février 189 , les intérêts sur le dit billet ont été payés, et un de $200 daté le 18 février 1895, les intérêts sur le dit billet ont aussi été payés; pour la résidence, comptant en passant l'acte de vente. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dus et exigibles en cette année 1895 en sus du prix de son adjudication et de faire un dépôt comptant de 10 pour cent du prix de son enchère au moment de la vente.

Acte de vente au frais de l'acquéreur pardevant Joseph Duvigneaud, Notaire.
12 mai—12, 19, 26—j 2, 9, 13.

PAR JAS. A. BRENNAN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le Cottage Double et Terrain Vacant

Contigus à l encoignure des rues Locust et Melpomène.

Un des meilleurs voisinages du Premier District.

Le Terrain Vacant d'une Grandeur Extra.

Coin des rues Célestine et Bagatelle.

A un long crédit. Paiement faciles.

Vente pour effectuer un partage.

W. J. Lambert vs Patrick Lambert et als.

No 45,547—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR JAS. A. BRENNAN, encanteur—Bureau No 610 rue Gravier—MARDI, 28 mai 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 22 avril 1895, et signé le 26 avril 1895, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci après décrite, à savoir—

1° **Deux certains lots de terre,** situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés par les numéros 10 et 11, et sur le rôle des assessements de la paroisse d'Orléans comme lots 7 et 8 dans l'ilet No 26, maintenant No 385, bornés par les rues Melpomène, Freret, Terpsichore et Locust; le dit lot No 11 forme l'encoignure des rues Locust et Melpomène et mesure trente-un [31] pieds dix [10] pouces et deux [2] lignes de face à la rue Melpomène sur une même largeur dans le fond et cent vingt-sept [127] pieds neuf [9] pouces de profondeur, entre lignes paralèlles, et le lot No 10 mesure trente-un [31] pieds sept [7] pouces de face à la rue Melpomène sur une même largeur dans le fond et cent vingt-sept [127] pieds neuf [9] pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

2. **Un certain lot de terre** dans le Troisième district, dans l'ilet No 67, désigné comme lot No 14 d'après un plan annexé à un acte pardevant Félix DeArmas, ancien notaire, en date du 27 avril 1832, formant l'encoignure des rues Célestine et Bagatelle, les autres limites étant les rues St-Antoine et Génie, mesurant trente (30) pieds de face à la rue Bagatelle sur cent vingt (120) pieds de profondeur et de face rue Célestine, mesure française, le tout plus ou moins.

Conditions—Un tiers ou plus comptant; la balance à un crédit de 1 et 2 ans, garanti par hypothèque, portant 8 0/0 d'intérêt; les acquéreurs assumeront le paiement des taxes de 1895 en sus du prix d'adjudication et déposeront 10 0/0 comptant au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Zengel & Loomis notaires.
27 av—27 28—mai 5 12 19 26 27 28

Le Joli Cottage Résidence, No 1036 rue Aline,

Entre Tchoupitoulas et Annonciation.

Retiré de la rue,

A proximité des marchés, chars églises et écoles

Et dans un des meilleurs voisinages de la partie intérieure du Sixième district.

A un long crédit. Conditions faciles.

Dans l'affaire d'interdiction de Wm. F. Tilton.

No 42,478—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A.

PAR JAS A. BRENNAN, Encanteur, Bureau No 610 rue Gravier—MARDI, 18 juin 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles. il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté et signé le 9 mai 1895, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilège, servitudes et dépendances qui y appartiennent ou autrement en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Aline, Foucher, Tchoupitoulas et Annonciation, désigné comme lot numéro neuf, d'après un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, daté le 15 septembre 1884, annexé pour référence à un acte de dépôt passé en l'étude de James Fahey, anciennement notaire, le 14 octobre 1884, et mesurant, en mesure américaine, trente-un [31 pieds] pieds six [6 pouces] pouces de face à la rue Aline sur cent vingt-cinq [125 pieds] pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en un joli et confortable cottage simple, retiré de la rue.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un et deux ans, garanti par hypothèque, portant 8 pour cent d'intérêt; l'acquéreur devra assumer e payer les taxes de l'année 1895, en sus et au dessus du prix d'adjudication; un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred Zengel, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
15mai—15 16 19 26 juin 2 9 16 18

VENTES A L'ENCAN.

PAR CURTIS & BAUMGARDEN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété Cottage de Valeur

Nouveau No 1524 rue Magazine.

Succession de Jeremiah O'Keefe et de Catherine Delaney, son épouse.

No 44,240.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR CURTIS & BAUMGARDEN. E. Curtis, Encanteur, Bureau, Nos 50 et 52 rue Baronne—MERCREDI, 12 juin 1895, à midi à la Bourse des Encanteurs de la Nouvelle-Orléans en vertu d'un ordre de l'Hon Fred D King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B, daté et signé le 6 mai 1895 dans l'affaire ci-dessus, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magazine, Race, Orange et Constance, désigné par le No 7, sur un plan dressé par Benjamin Buisson, daté le 7 décembre 1832, annexé à un acte passé pardevant Wm. Christy, ancien notaire en cette ville et le 11 janvier 1833; lequel dit lot mesure 27 pieds de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 123 pieds 6 pouces 6 lignes sur la ligne du sud du dit lot, et 123 pieds 7 pouces et 5 lignes sur la ligne du nord du dit lot. Le tout entre lignes parallèles, acquis par le dit décédé Jeremiah O'Keefe du Dr John Farrell le 20 juin 1870, par devant Edward Barnett, notaire en cette ville.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple en bois nouveau No 1524 rue Magazine, entre Race et Orange, borné par la rue Constance, avec mansarde et deux étages dans le fond, ayant cinq chambres ou plus plâtrées, etc., salle à manger et cuisine, gaz, cuve, cour, hangar à bois, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, la portion à crédit du prix portera 7 pour cent d'intérêt par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final et sera garanti pour privilège et lien de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. Les taxes de 1895 seront payées proportionnellement entre l'acquéreur et la succession. Un dépôt de 10 pour cent comptant sera requis du prix de son adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant Jos. D. Taylor, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12mai—12 15 19 22 29 juin5 9 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Jeremiah O'Keefe et Catherine Delaney, son épouse.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 44 240.

PAR CURTIS & BAUMGARDEN—E.Curtis, Encanteur—Bureau Nos 50 et 52 rue Baronne. En vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge, daté le 6 mai 1895 et à moi adressé, je procéderai à la vente sur les lieux, No 1,524 rue Magazine près Race, VENDREDI 24 mai, à 11 heures A. M., dans l'affaire ci-dessus—

Un lot de meubles de salon, de chambres à coucher et de salle à manger, piano, machine à coudre, etc., etc., conformément à un inventaire déposé à mon bureau.

Conditions—Comptant avant livraison.
12 mai—12 19 à la date.

PAR PAUL & GURLEY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente à l'encan de la Villavaso Foundry & Machine Shop

—Comprenant en partie—

Un set de Rouleaux, Power Bunch, Machine et Bouilloires, Arbre de couche et Poulies, Blower et Blast Pipe, quatre Upper Coils pour un vacuum pans de 9 pieds; Pompes, Suspension Drill. Planer, Drill Press, Boring Mill, Lattes, Poulies, Courroies, Installations, Cuves en fer, Outils de forgeron, 1 Villavaso Mixer et Melt r. Patterns, Modèles, Sugar conveyer, Tole, Differential Blocks, 7 Globes Valves de six pouces, Clamps, Ciseaux, Vises, ensemble avec un grand assortiment d'autres articles de valeur appartenant à un établissement de première classe; aussi, fournitures de bureau coffre-fort Diebold, etc.

In re W. N. Villavaso et J. Dibos versus leurs créanciers.

No 44,630—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division C.

PAR PAUL & GURLEY, Albert Paul Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—MERCREDI, 22 mai 1895, à 11 heures A. M., au Villavaso Machine Shop, vieux Nos 68, 70, 72 et 74 rue St-Joseph, entre les rues Tchoupitoulas et South Peters, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, en date du 8 mai 1895, in re W. N. Villavaso et J. Dibos vs leurs créanciers, il sera vendu à l'encan, à savoir—

Le contenu en entier du dit établissement consistant en une grande collection de valeur de machines, pompe et bouilloire, etc., d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant.
9 mai—9 11 14 18 21 22

PAR D. E. MORPHY.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Fonds splendide de vins, liqueurs, etc., importés et domestiques.

Installations de bureau en noyer noir, meubles et vitrines.

Un grand coffre Diebold, à double porte, appareil de rectification, etc.

No 44,716—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

Vignes & Pépin vs leurs créanciers.

PAR D. E. MORPHY, Encanteur—En vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B, en date du 8 mai 1895, à moi adressé. Il sera vendu le MARDI, 21 mai 1895, à 11 heures A. M., dans le magasin No 28 rue Décatur, encoignure Nord-est Décatur et Douane. Le fonds entier mentionné ci-dessus, livré par les insolvables nommés ci-dessus à leurs créanciers.

Conditions—Strictement comptant.
9 mai—9 15 19 21

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

PROPRIETE

Dans le Quatrième District.

Bonne localité pour le commerce.

Encoignure Washington et Saratoga,

(Anciennement St-Patrick.)

Succession de Henry Singer, Jr.

No 45,274.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JEUDI 30 MAI 1895.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.—W. C H. Robinson, encanteur—Bureau nouveau numéro 123 rue Carondelet—JEUDI 30 mai 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 23 avril 1895. il sera vendu à l'enchère publique—

Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses y appartenant, situés dans le Quatrième District de cette ville et désignés par les numéros 9 et 10 dans l'ilet borné par les rues Washington, Sixième, St-Denis (maintenant S. Remparts) et St Patrick (maintenant Saratoga) et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Washington sur 119 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, tout plus ou moins. Le lot No 10 forme l'encoignure des rues Washington et St-Patrick (maintenant Saratoga). Les améliorations consistent d'une bâtisse en bois d un étage, avec buvette et 8 chambres, double bâtisse à deux étages dans le fond, avec 2 cuisines et 2 chambres au-dessus, grande cour dans le fond.

Conditions—Comptant; 10 pour cent au moment de la vente, l'acquéreur assumant les taxes de 1895.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant G.C. Préot, notaire.
25 avril—25—mai 2 9 16 23 30

VENTES A L'ENCAN.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

COTTAGE EN BOIS,

145 Rue Adams,

ENTRE LES RUES SECONDE ET HAMPSON.

Mme Veuve Annie Tillman vs. Martin Armstrong et als.

No 44,514 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau No 138 (vieux numéro 14) rue Carondelet—JEUDI, 13 juin 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un jugement rendu le 18 mars 1895, et signé le 22 mars 1895, d'un ordre en date du 29 avril 1895, homologant les procédures de famille et d'un ordre en date du 7 mai 1895, de l'Hon. Fred. D. King, juge de la susdite Cour, Division B, dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Le cottage en bois à un étage, No 145 rue Adams, ayant quatre chambres, dans le Septième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Hillary, Adams, Hampson et Deuxième; le lot de terre est désigné par le No 24 de l'ilet 193, sur un plan déposé pour référence en l'étude de Selim Magner, ancien notaire, comme plan No 108, et mesurant 25 pieds de face à la rue Adams, sur une profondeur de 137 pieds 6 pouces, entre lignes parallèles, situé dans un voisinage tranquille, près des chars électriques.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance à 1 an de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et liens du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date jusqu'au paiement final; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des dits billets; l'acquéreur devra faire assurer les bâtisses sur la dite propriété et transférer la police d'assurance au porteur des dits billets.

L'acquéreur paiera en sus et au-dessus du prix de l'adjudication les taxes pour l'année courante (1895). L'acquéreur devra déposer 10 pour cent du prix d'achat avec l'encanteur au moment de l'adjudication afin de lier la vente.

Acte de vente pardevant Benj. Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur.
12 mai—12 19 26—juin 2 9 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie Manufacture ou Entrepôt.

Site du La. Troy Laundry Co., Limited.

Nos 918, 920 et 922 Rue Toulouse, entre les rues Dauphine et Bourgogne.

Les Installations, le Contenu et le Bon Vouloir, Ameublement, Chevaux et Wagons de la dite Laundry Company.

Succession de Joseph Hernandez.

No 38,841.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur — Bureau, No 138 de la rue Carondelet—JEUDI, 6 juin 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre Camp et St-Charles.— Il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 5 novembre 1891, d'un ordre supplémentaire daté du 8 novembre 1894 et d'un jugement rendu le 29 avril 1895, et signé le 3 mai 1895 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la susdite cour, Division "C," dans la succession nommée ci-dessus, les propriétés désignées comme suit:—

1° **Les bâtisses de façade en briques à deux étages, avec un et deux étages en bois et en briques sur les côtés,** Nos 918, 920 et 922 rue Toulouse, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St-Louis, Dauphine et Bourgogne. Le terrain se compose de deux lots se joignant et mesurant ensemble (mesure américaine), plus ou moins, 64 pieds 10 pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 162 pieds 3 pouces, entre lignes parallèles.

La propriété est connue sous le nom du La. Troy Laundry Co. Ltd. Elle est spécialement adaptée pour une manufacture, entrepôt ou lingerie, à cause de sa proximité du centre des affaires.

2° Le contenu, installations et bon vouloir du Louisiana Troy Laundry Co., Ltd., consistant en ameublements de bureau, coffre-forts, machines, bouilloires, pompes, six wagons, sept chevaux, un mulet, harnais et tout ce qui est nécessaire pour conduire une blanderie de première classe. Cet établissement paie maintenant $2,200 par mois et les affaires augmentent journellement.

Conditions—Pour le mobilier, comptant. Pour les propriétés, un tiers ou plus comptant, au gré des acquéreurs; la balance à un crédit d'un ou deux ans, représenté par des billets de l'acquéreur, garantis par hypothèques et lien du vendeur, portant 8 pour cent d'intérêt par an à partir de la date d'adjudication; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour la perception des billets; les améliorations devant être assurées et les polices d'assurance transférées aux détenteurs des billets; les acquéreurs assumant le paiement des taxes dues et exigibles en 1895 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant au moment de la vente seront requis des acquéreurs.

Acte de vente par devant M. Voorhies, notaire, aux frais des acquéreurs.
5 mai—5 7 12 19 26—juin 2 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Frank B. Conrad vs Mme Marian Conrad et als.

No 45,536—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur, bureau, No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 23 mai 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St-Charles il sera vendu à l'encan, en vertu d'un jugement rendu le 3 avril 1895 et signé le 9 avril 1895, par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, dans l'affaire ci dessus intitulée, et d'un ordre daté le 15 avril 1895, de l'Hon. F. A. Monroe, juge comme il est dit ci-dessus, les deux ordres dans la succession de John N. Conrad, No 44,001, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, et d'un ordre daté le 15 avril 1895, de l'Hon. T. C. Ellis, juge de la dite Cour Division A, dans la succession de Mme F. D. Walthall, No 7,986, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, homologuant les procédures d'une assemblée de famille tenue le 11 avril 1895, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les avenues St-Charles et Louisiana, et les rues Carondelet et Delachaise, mesurant 45 pieds 4 pouces et 6 lignes de face sur l'avenue St-Charles, par une profondeur de 161 pieds 9 pouces, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; le reste à 1 et 2 ans de crédit, pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant intérêt de 7 pour cent par an à partir de la date de l'adjudication jusqu'à paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection des billets; les améliorations devront être assurées et la police transférée au porteur ou aux porteurs des billets, et l'acquéreur assume à les taxes dues et exigibles en 1895 en sus du prix d'adjudication; 10 pour cent comptant requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. G. Eustis, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
21 avril—21 28—mai 5 12 19 23

VENTES PAR LE CONSTABLE.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vve Hortense Fernandes vs Edward Woods,

DEUXIEME COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans.—Nos 22,530.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, ancien No 95, nouveau No 429 rue Royale, entre Conti et St-Louis, dans le Deuxième district de cette ville, MARDI, le 28me jour de mai 1895, à 11 h. A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir—Un lot de meuble de maison. Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions comptant sur les lieux. P. AD. FORTIER, Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans.
16 mai—16 23 28

VENTES A L'ENCAN

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cinq Bons Mulets de Trait, UN ATTELAGE,

Le plus beau en ville.

Dans l'affaire de Leeds & Cie., en liquidation.

No 45,716 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN.—W. A. Kernaghan, encanteur. — Bureau No 138 (ancien numéro 14) rue Carondelet—MERCREDI, 29 mai 1895, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan en vertu d'un ordre daté du 14 mai 1895, de l'Hon. F. A. Monroe juge de la dite cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus sur les lieux—

Encoignure des rues Delord et Constance:
Cinq mulets, deux d'entre eux étant les plus beaux de la ville.
Conditions comptant sur les lieux.
18 mai—18 19 28 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE RESIDENCE,

No 3,430 rue Magazine,

Entre l'avenue de la LOUISIANE ET LA RUE DELACHAISE.

Succession de Walter B. Wilcox.

No 45,173.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE. — Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 813 rue Commune. — MARDI, 28 mai 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues Camp et St Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un ordre de l Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté du 25 avril 1895 et rendu dans la succession ci dessus intitulée—

Le joli cottage en bois à un étage et couvert en ardoises, No 3430 rue Magazine, retiré de la rue et sous un élégant entourage en fer. Ayant galerie de face, 5 chambres, hangar, cuve, cour pavée, etc. Le lot est désigné par le No 17, sur un plan déposé en l'étude de E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette ville, comme plan No 79. Le dit lot est situé dans l'ilet borné par les rues Magazine, Constance et Delachaise et l'avenue de la Louisiane, mesurant 25 pieds de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 127 pieds 2 pouces. Cette maison de choix est bâti à distance de la ligne qui lui donne de la lumière, de la ventilation, et est extrêmement agréable et un voisinage choisi.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance à un paiement de un et deux ans, portant 8 pour cent d'intérêt par an, garantis par billets avec privilèges de vendeur et hypothèque spécial et toutes les clauses usuelles. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1895 et fera un dépôt de 10 pour cent pour lier la vente.

Acte de vente, pardevant B. Rouen notaire, aux frais des acquéreurs.
28 avril—28—mai 5 12 19 26 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI ILET DE TERRE PRES DU CITY PARK.

Dans l'affaire de

Mme Marie Casama You et als. vs Jean Casama You.

No 43,428.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR GEO.G. FRIEDRICHS & CIE., Geo G. Friedrichs, Encanteur—Bureau No 812 rue Commune—MARDI, 21 mai 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre les rues St Charles et Camp, il sera vendu à l'encan, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 4me jour d'avril 1895 et signé le 10me jour d'avril 1895 par l'Hon. F. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division — pour la paroisse d'Orléans, et rendu dans l'affaire ci-dessus—

Un certain ilet de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, étant l'ilet borné par les rues Orléans, Solomon, Ste-Anne et Napoléon et consistant en huit lots de terre, désignés par les Nos 1 à 8 inclusivement, conformément à un plan fait par J. N. De Pouilly et déposé en l'étude de A. Hero, Jr, notaire en cette ville, comme plan 34, du dit ilet, mesurant 319 pieds 8 pouces et 6 lignes de face sur chacune des rues Orléans et Ste-Anne, et 116 pieds 2 pouces et 2 lignes de face sur chacune des rues Salomon et Napoléon, près du vieux City Park, et dans un voisinage s'améliorant.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devra faire un dépôt de 20 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant James Simon, notaire, aux frais de l'acquéreur.
21 avril—21 28—mai 5 12 19 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magnifique Propriété Urbaine,

Terres pour Résidences et Fermes.

A Proximité du Oakland Park, Friedrichsruhe

Et de la ligne des Chars Urbains de la rue du Canal.

Succession d'Adolph Zenneck.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—No 21,972.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CIE.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 813 rue Commune — MARDI, 11 juin 1895, à midi, à la Bourse de Propriétés Foncières et d'Encan, Nos 629 et 631 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, Division E. pour la paroisse d'Orléans, daté du 7 mai 1895 et rendu dans la succession ci-dessus intitulée, la propriété foncière ci-après décrite, à savoir:

Un certain morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé sur le chemin de la Métairie, en cette ville, mesurant 150 pieds de face sur le dit chemin de la Métairie, 150 pieds dans le fond, où il touche à la ligne de limite de la ville de Carrollton, sur une profondeur de 1081 pieds 6 pouces sur la ligne de côté supérieure faisant face au chemin de fer de Jefferson et du Lac Pontchartrain et une profondeur de 1108 pieds sur la ligne inférieure de côté, le divisant du morceau de terre attenant maintenant la propriété de Charles Eckhardt. Les améliorations consistent en une résidence simple, à un étage couverte en ardoises, contenant cinq chambres écurie, dépendances, etc. Les terrains sont plantés en une quantité d'arbres fruitiers, tels que pruniers, figuiers, poiriers, orangers, etc. Une résidence très désirable, à 10 minutes de marche des chars électriques de l'avenue du Canal.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance, s'il y en a, devra être représentée par deux billets d'obligation à 1 et 2 ans de crédit, garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent par an de la date jusqu'à paiement final; 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; la police d'assurance devra être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1895, en sus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant pour lier la vente.

Acte de vente pardevant J. G. Eustis Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
11 mai—11 12 19 26—juin 2 9 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

Souliers. Souliers. Souliers.

Comptoir, Etagères, Balustrades, Stove.

Gottlier Wolf vs ses créanciers.

No 45,349—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur — Bureau nouveau numéro 813 rue Commune, JEUDI 23 mai 1885, à 10:30 heures A. M., à l'entrepôt coin des rues Magazine et Lafayette, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 10 mai 1895, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Tout et en particulier, le stock de souliers, comptoirs, étagères, balustrades, stove, etc., le tout d'après inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.
12 mai—12 19 22

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON & FILS.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Maison Double, GROCERIE ET RESIDENCE

A l'encoignure des rues Adèle et St-Thomas.

—Dans l'affaire de—

Ellen Hartnett, veuve de Thomas McGinnis, vs Joseph McGinnis et als.—No 45,223.

Vente en partage, à long crédit, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS—W. I. Hodgson, encanteur.—Bureau, No 143 (vieux No 13) rue Carondelet—MARDI, 18 juin 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune, entre St-Charles et Camp, Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, jugement rendu le 6 mai 1895 et signé le 10 mai 1895, No 45,223, dans l'affaire d'Ellen Hartnett, veuve de Thomas McGinnis, vs Joseph McGinnis et als, pour un partage, il sera vendu à l'enchère publique—

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Thomas, Adèle, Rousseau et Joséphine, mesurant à peu près 32 pieds de face à la rue Adèle sur une profondeur et face à la rue St Thomas d'à peu près 79 pieds, le tout plus ou moins et formant l'encoignure des rues Adèle et St-Thomas. Les améliorations consistent d'**une maison cottage double en bois couverte en ardoises,** occupée comme grocerie et résidence, ayant de chaque côté 3 ou 4 chambres, citerns, etc., et se louant pour $20 à peu près par mois.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur assume à les taxes de l'année courante 1895, et fera un dépôt de 10 0/0 sur les lieux.

Acte de vente, pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 mai—15 19 26—juin 2 9 13 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le cottage double Nos 417 et 419 rue South Franklin,

Entre Terpsichore et Melpomène.

Dans l'affaire de Vve Thomas O'Rorke vs S. S. Rusha et als.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division A—No 41,231.—

A long crédit. A l'Encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—W. I. Hodgson, encanteur—Bureau, No 13 rue Carondelet—Le MARDI, 18 juin 1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre St-Charles et Camp dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendus le 15 mars 1894 et signés le 21 mars 1894. Dossier No 41,231, dans l'affaire de la veuve Thomas O'Rorke vs S. S. Rusha et als, pour effectuer un partage, les propriétés suivante de valeur et désirables, à l'enchère publique, il sera vendu—

Premier District.

Le cottage double, Nos 417 et 419 rue South Franklin, entre Melpomène et Terpsichore, dans l'ilet borné par la rue Bassin, étant l'ilet No 316. Premier District de cette ville contenant 3 chambres de chaque côté (une avec mansarde) citerne, hangars, etc.

Le lot de terre désigné par le No 10 mesurant 32 pieds de face à la rue Franklin sur une profondeur de 96 pieds 11 pouces 5 lignes (mesure américaine.)

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur, et le reste à un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles de sécurité y comprenant les liens et les privilèges du vendeur, assurances et honoraires d'avocat; les paiements à crédit à être divisés, si requis, en notes de coupons au gré des parties intéressées; l'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes de 1895, et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux.

Acte de vente, pardevant Ernest Commagère, notaire aux frais de l'acquéreur.
15 mai—15 19 25—juin 2 9 16 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

JOLI COTTAGE COUVERT EN ARDOISES.

No 2234 rue Dryades entre Jackson et Philip.

Succession Frank Haber, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON & SON.—W. I. Hodgson, encanteur, bureau No 143 vieux No 13 rue Carondelet —MARDI, le 21 mai1895, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 629 et 631 rue Commune entre St-Charles et Camp, premier district de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, daté le 16 avril 1895, dans l'affaire de la succession de Frank Haber, décédé, Dossier No 42,755 à l'encan il sera vendu,

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Baronne, Jackson et Philip, mesurant 30 pieds 9 pouces et 3 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur de 123 pieds 7 pouces et 2 lignes, le tout plus ou moins, et entre lignes parallèles, étant cette portion la plus rapprochée de la rue Philip du lot de terre désigné par le No 2 sur un plan de W. T. Thompson, ancien voyer, annexé à un acte pardevant H. B. Cenas, ancien notaire, le 3 janvier 1845, conformément à un plan qui peut être vu à la Bourse.

Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises connu par le No 2234 rue Dryades, avec une bâtisse à deux étages dans le fond, ayant 8 chambres, cuve, cour pavée, etc., rapportant $15 par mois.

Conditions—Comptant en passant le titre; 10 pour cent comptant seront requis sur les lieux au moment de la vente, l'acquéreur assumera en sus, les taxes pour l'année 1895.

Acte de vente pardevant James Simeon, notaire, aux frais de l'acquéreur.
15 av—18 21 28—mai 5 12 19 à date

JOURNAUX FRANCAIS

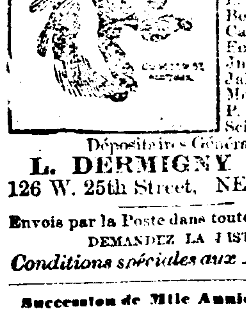

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs supplé'ents, France Mode, Mode Nationale, P. Echo d Mode, Bon Journal, Caricature, Eclipse, Jnal Amusant, Jal. des Voyages, Monde Comique, P. Jnal. p. rire, Scien. Illrée, etc.

Dépositaires Généraux:
L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK.
Envois par la Poste dans toute l'Amérique.
DEMANDEZ LA LISTE!
Conditions spéciales aux Marchands

Succession de Mlle Annie Sullivan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 45,922—Division B—Attendu que J. B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Annie Sullivan, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
A. V. FLOTTE, Greffier.
15 mai—15 19 24